

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF EPREUVE D'ACCELERATION

« 72^{ème} RUN TROPHY »

ÉPREUVE NATIONALE MANIFESTATION PUBLIC

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Epreuves d'Accélération FFSA

PROGRAMME

Le 01 juin 2024 Parution du règlement. Ouverture des engagements

Le samedi 29 juin 2024 14 h–17h ouverture des engagements et Vérifications administratives lieu sera préciser par additif

14 h–18h Vérifications techniques sera préciser par additif

17h- 1er réunion du Collège des Commissaires Sportifs (CSS)

lieu sera préciser par additif

18H15 Publication et communication des admis suite a la réunion du collège

18 h30 Départ en convoi pour le Parc Fermé l'esplanade de la mairie

À la Rose Goyave (l'esplanade de la mairie 97128 GOYAVE)

19 h Fermeture du Parc Fermé et mise place du gardiennage des véhicules

Le Dimanche 30 juin 2024 6h30 h Fermeture de la RN 1

8h15 Départ du parc fermé en convoi pour les paddocks

8h30 présentation des officiels sur la ligne de départ

Briefing 8h45 sur la ligne de départ

Essais libres 9h 00- 9h25

Essais qualificatifs de 9h30 à 12h25

Démonstrations 12h30 13h00

Eliminatoires et finales 13H30 à 16h00.

Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série

Remise des prix 16 h15 à la Rose Goyave

17 h 30 Réouverture de la RN1

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARCHIPEL, organise en qualité d'organisateur administratif avec le concours de la Run Trophy Evens en tant qu'organisateur technique.

Une épreuve d'accélération Régionale et Nationale le **29 et 30 juin 2024**

Intitulée « **LE 72 EME RUN TROPHY** » sur la RN1 au lieu-dit La Rose dans la commune de Goyave.

Comité d'organisation

Président Edy BOURGEOIS
Ady POCHOT
Yohan DANQUIN
Stéphane OLIME
Vanessa BOURGEOIS
Aurélie TORUDU-CIANI
Stéphane RAMSAMY
Kévin LOUISON



Secrétariat et Permanence de l'épreuve :

Le samedi 29 juin 2024

(Voir additif de l'épreuve) 13h 19h

Le dimanche 30 juin 2024

À la Rose Goyave de 7h 17h

Téléphone :

Mail : runtrophy@gmail.com

Le présent règlement a été visé par le **LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE DE LA GUADELOUPE** sous le numéro en date du et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° en date du

Organisateur technique

Nom : RUN TROPHY EVENS

Adresse : 187 rue Victor Schoelcher 97123 Baillif

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Directeurs de Course **Robert CORVO** Lic. n° 2103 42697

Directeurs de Course **stagiaire** adjoint **Cécilia SERALINE** Lic. n° 2103 172989

Collège des Commissaires Sportifs

Président.....**Marie France MACCES** Lic n° 2101 9020

Membre**Frederic MOULIN** Lic. n°2101 47679

Membre.....**Same PASCAL** lic. n° 2101 56968

Commissaire technique Responsable **Victor DANILO** Lic. n° 21501 13843

Commissaire technique..... **José MAUGIR** Lic. n° 2101 29874

Commissaire technique..... **Mathieu BORDELAIS** Lic.n° 2101 253516

Commissaire technique.....**Widdy DESCAS** Lic. n°0442 29874

Commissaire technique stagiaire :

Relations concurrent **Olivier LUNION** lic. n° 2101 140632
Chronométrateur..... **Johan GAUTIER** Lic. n°2103 132450
Responsable sécurité :..... **Robert CORVO** Lic. n° 2103 42697
Médecin de l'épreuve..... **Persisy TSIIVIRY** Lic. n° 2103

1.2P. HORAIRES

- Le samedi 29 juin 2024

- La procédure de pré-engagement en ligne est à privilégier www.asa.archipel.com ; - La procédure d'engagement peut permettre aux organisateurs de rappeler de nombreuses informations :

Gestes, conditions d'accueil sur leur site et notamment la gestion des flux, rappel de l'interdiction des prêts et échanges d'équipements, nombre d'accompagnateurs acceptés

14h 17 h Engagements et Vérifications administratives sera préciser par additif

- Pour les vérifications administratives, seul le concurrent est autorisé à se présenter (sauf exception pour les mineurs qui pourront être accompagnés de leur représentant légal);

Heure des convocations des catégories

-14h à 16h30 pour les **ET sportsman** (A,B,C,D et-E)

-16h30 à 17h pour les **ET pro**

Une pénalité de 10 € sera appliquée par tranche de demi-heure de retard

14 h – 18h Vérifications techniques

17 h 30 1^{er} réunion du collège

18h15 publication de la liste des engagés

18 h30 Départ en convoi pour le Parc à **l'esplanade la mairie de Goyave**

19 h Fermeture du Parc et mise place du gardiennage des véhicules

Le Dimanche 30 juin 2024

6h30 Fermeture de la RN 1

- 8h15 Départ du parc en convoi pour les véhicules d'assistances et assistants
- 8h30-9h00 Départ du parc des véhicules de course en convoi pour les paddocks
- 9h10 Briefing sur la ligne de départ
- 9h15 présentation des officiels sur la ligne de départ
- Essais qualificatifs de 9h30 à 13h00
- Démonstrations 13h00 13h30
- Eliminatoires et finales 13h30 à 16h15.
- Affichage des résultats ½ heures après chaque dernier run de chaque série
- Remise des prix 16 h15 sur la piste à la Rose Goyave

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir article R 331 30 et A 331.32 du Code du Sport.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. LICENCES

Est admise toute personne titulaire :

Pour la catégorie ET PRO : d'une licence de pilote concurrent -conducteur
(Internationale **ICCA**, nationale **NCC**, internationale dragster **ICCDR**)

Pour la catégorie ET sportsman et ET sportsman électrique : D'une licence de pilote (**RCCR**) ou titre de participation épreuve d'accélération à la journée

3.2P. ENGAGEMENTS

Les demandes d'engagements seront reçues jusqu'au **vendredi 28 juin 2024 18h 00** sur le site INTERNET : www.runtrophy.com

- Puis sur place **Le samedi 29 juin 2024 jusqu'à** 16h30

Le droit d'engagement est fixé avec la publicité facultative des organisateurs ;

A **90 €** pour les membres licenciés de l'ASA ARCHIPEL

à **105€** pour les membres autres ASA

à **160 €** non licenciés, titre de participation COMPRIS

à **185 €** sans la publicité facultative des organisateurs.

En option

Tee shift Assistant 20 €

Véhicule stick d'assistance : 50 €

Le nombre d'engagés est limité à 100, la sélection sera faite par ordre de réception, sur les dossiers complets et accompagnés du droit d'engagement.

Le nombre maximum de pilotes qualifiés dans une catégorie ou pool sera de 32

Double monte est autorisée Pour les catégories ET SPORTMAN et ET SPORTMAN électrique

ARTICLE 4P. VEHICULES ET EQUIPEMENTS

Sont admis les véhicules répondants aux règlements techniques dragster FFSA

Les catégories retenues ET PRO - ET SPORTMAN- ET SPORTMAN ELECTRIQUE

1/4 de mile (402,336 mètres)	
CATEGORIE	INDEX
ET pro A	Index 9'00
ET pro B	Index 10'00
ET pro C	Index 11'00
ET sportsman A	Index 11'50
ET sportsman B	Index 12'00

ET sportsman C	Index 13'00
ET sportsman D	Index 13'80
ET sportsman E	Index 14'60
ET sportsman Electriqu	Index 9'00

Des catégories supplémentaires pourront être créés pour une meilleure répartition des concurrents sur proposition du directeur de course aux collègues des commissaires sportifs.

La préparation des véhicules devra être conforme au règlement technique de la catégorie correspondante.

4.1p le refroidissement du carburant et de l'échangeur sont autorisés seulement par système de #glacière# ainsi que les véhicules équipés d'origine

4.2 p le système de retenue du bas moteur (bac de rétention) ne sont pas obligatoire.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Application des Prescriptions Générales FFSA

Publicité obligatoire : FFSA, LSAG

Publicité facultative : sera précisée éventuellement par additif

ARTICLE 6P. SITE ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

6.1P. PARCOURS

Le parcours sera conforme aux RTS selon la piste type N°12 rectiligne

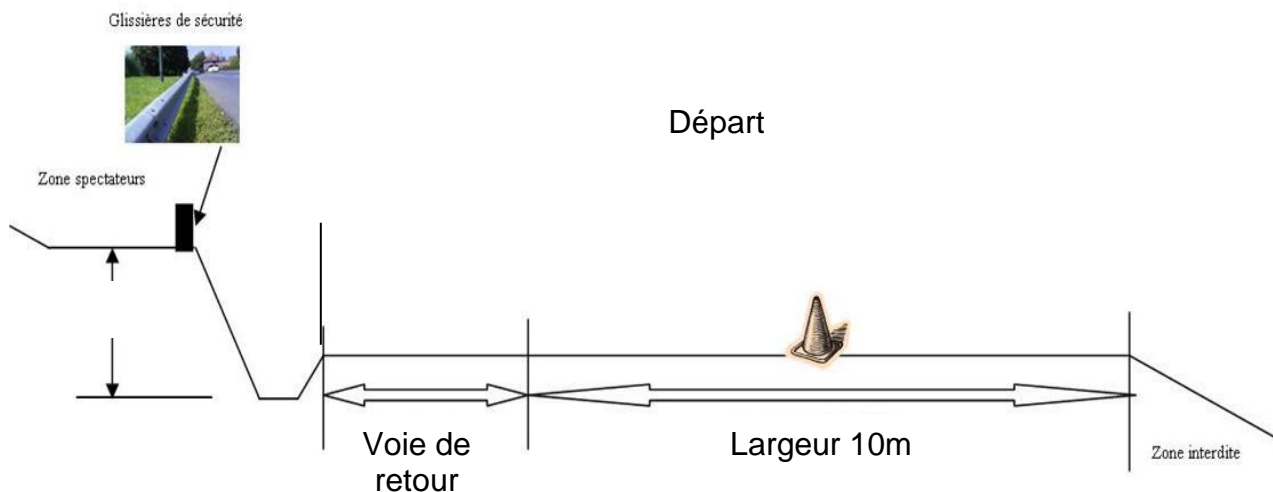
14.2.2 – Particularités :

- Pour les pistes de plus de 9 secondes au 402.32m (7,64s au 1000pieds, 5,76s au 201.16m) :
Si les spectateurs sont en surplomb de la piste (mini 1.50m), avec un angle du talus compris entre 75 et 90°, les blocs de béton continus ou séparateurs plastiques ne sont pas obligatoires, les spectateurs seront placés à 15 mètres des bords de la piste sur toute la distance accueillant les spectateurs

La piste mesure 1100 mètres de longueur pour une largeur de 10 mètres.

La distance de course est de 402,32 mètres (1/4de mile).

La distance de freinage et de décélération est de 650. Mètres.





DEPART



ARRIVEE

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DES EPREUVES

7.5.1P. La formule 'drag race' s'appliquera à toutes les catégories.

7.5.2P. La grille sportsman sera appliquée pour les éliminatoires.

7.5.3P. Les qualifications s'effectueront sur **2 runs** minimum et le meilleur temps sera retenu (le directeur de course se réserve le droit de modifier le nombre de concurrents qualifiés par catégories, suivant le nombre d'inscrits et le temps disponible après avis du collège des commissaires sportifs).

7.5.4P. Les ex æquo seront départagés par leurs seconds temps.

7.5.5P. Seront sélectionnés pour les finales, les concurrents ayant effectué les 32 meilleurs temps suivant les catégories.

7.5.6P Le retour des pilotes se fera par la voie de retour, à gauche de la piste d'accélération et de freinage

7.5.8P. Une zone proche du départ pourra être aménagée pour la mise en route et la chauffe des pneus. L'accès de cet emplacement sera réservé aux pilotes et aux mécaniciens.

7.5.9P. Un pilote pourra participer aux essais à la condition d'avoir effectué les contrôles administratifs et techniques.

7.10P. Chaque pilote devra, avoir participé, au minimum à un essai qualificatif dans sa catégorie ou pool.

7.11P : les concurrents auront jusqu' au dimanche 13 H pour choisir leur pool.

7.12P : Tous les pilotes réalisant un temps inférieur à l'index de leur pool (cassé l'index) pendant les manches éliminatoires et finales, ils seront éliminés.

7.13P : Si une manche oppose deux pilotes engagées sur la même voiture le libre choix est laissés aux pilotes pour savoir qui des deux fera la manche, le second sera éliminé.

ARTICLE 8P. RECLAMATION / APPEL

Conforme au règlement standard.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Il sera établi un classement par catégorie ;

De nombreuses coupes ou prix récompenseront les meilleurs.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. La remise des prix aura **Le dimanche 30 juin 2024 sur la piste ou lieu prévu par l'organisateur**
Dans la mesure où le début de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les pilotes classés qui n'y participeraient pas, perdront le bénéfice de leur prix.

ARTICLE 11P. RESPONSABILITE

Par le fait de son inscription tout conducteur prenant part à une épreuve d'accélération adhère sans restriction au règlement sportif, au règlement particulier de l'épreuve et au règlement technique de la discipline.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le Collège des Commissaires Sportifs.